



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies psychiatriques

Question écrite n° 78075

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la prise en charge des patients souffrant de troubles psychiques et le risque de défaillances dans la surveillance de ces personnes, qui nécessitent une attention et un soin constant, tant pour elles-mêmes que pour les autres. Le dimanche 25 avril 2010, un père de famille a ainsi été poignardé, par un individu souffrant de troubles psychiques importants, alors qu'il jouait paisiblement avec son fils dans un parc de la ville de Clichy-la-Garenne. Au lendemain de ce drame, qui rappelle de façon tragique la récente attaque à l'arme blanche de six individus blessés de manière grave ou mortelle par un déséquilibré qui évoluait librement dans les rues de Clichy, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes qui pourraient être prises afin de garantir une prise en charge efficace des patients soignés en milieu ouvert et de les empêcher de commettre des actes dont ceux-ci ne mesurent pas toujours la gravité.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78075

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4910

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)